

Chambre de l'Enseignement Supérieur Inclusif

Rapport 2021-2022 à l'attention de l'ARES

1. Composition de la Chambre (année académique 2021-2022)

	Effectifs	Suppléants
ULiège	Florence ELLEBOUDT	Maïté TROMME
HELMo	Catherine JANSSEN	Déborah MALENGREZ
HE de la Ville de Liège	Pascale KEUNEN	Sabine ANDRIANNE
HE Robert Schuman	Pascale SKIVÉE	
HE de la Province de Liège	Cindy STEFANOVIC	Coleen FRAITURE
Henallux	Caroline CREVECOEUR	Alain BULTOT
HE Charlemagne	Christiane BAIJOT	Sarah WANNEZ
ESA Saint-Luc	Valérie GRANIER	

Présidente : Florence Elleboudt (ULiège)

Vice-présidentes : Cindy Stefanovic (HEPL) et Valérie GRANIER (ESA Saint-Luc).

Ces mandats ont été confiés par la ChESI lors de sa réunion du 22 octobre 2019.

2. Dates de réunion

La Chambre s'est réunie à 8 reprises en 2021-2022, à savoir les 09/09, 14/10, 18/11, 16/12, 20/01, 10/03, 28/04, et 23/06.

3. Partage d'informations et d'expériences

Ce partage apparaît toujours aussi essentiel aux membres de la Chambre. A l'ordre du jour de chaque réunion, un point consacré à une étude de cas problématique peut-être amené par une institution. La discussion entre les participants permet de confronter des pratiques différentes et d'envisager de nouvelles pistes. Le cas échéant, des experts sont consultés pour un éclairage plus précis.

Des échanges ont en outre permis d'enrichir l'information relative à des dispositifs d'inclusion mis en œuvre dans d'autres Pôles. Les discussions et la réflexion qui ont suivi, ont entrouvert de nouvelles portes mais ont aussi fait mesurer le chemin qui reste à parcourir pour atteindre l'objectif, non seulement d'un enseignement mais bien d'une société véritablement inclusive.

Durant la période de confinement, ces échanges par mail et/ou téléphone ont été très riches notamment sur la mise en place des aménagements dans ce contexte particulier. Nous avons pu partager sur nos expériences et notre façon de réagir en fonction du contexte institutionnel. L'échange des pratiques étaient d'autant plus importante dans cette situation inédite.

4. Mutualisation des moyens

2018 avait vu la signature de la prolongation de la convention entre l'ULiège et les Institutions du Pôle quant aux recours à l'expertise de la Commission de spécialistes de l'Université de Liège. Pour rappel, certaines Hautes Ecoles et les Ecoles Supérieures des Arts se sentaient démunies face à certains dossiers médicaux, dont l'analyse impose de recourir à des spécialistes. Cela est vrai pour octroyer ou non le statut mais aussi et surtout pour définir l'impact du handicap sur la vie de l'étudiant et prévoir en conséquence les aménagements raisonnables adéquats. C'est dans ce but que l'ULiège avait mis en place une commission pluridisciplinaire composée de médecins spécialistes, d'un psychiatre, de psychologues, d'un spécialiste des troubles de l'apprentissage. Cette Commission est depuis devenue le centre de référence du Pôle. Les HE et les ESA, pour des cas spécifiques qui le nécessitent, ont recours aux services de cette Commission, moyennant une contribution financière de 50 euros pour les frais administratifs.

Ainsi, pour l'année 2021-2022, les Hautes Ecoles et ESA pouvaient faire appel à la commission ESH-ULiège mais n'ont pas senti la nécessité d'y recourir.

5. La sensibilisation au handicap

En 2019, la ChESI du Pôle académique Liège-Luxembourg s'était intéressé à la manière de communiquer avec les enseignants, pour mieux les sensibiliser afin de faciliter la mise en place des aménagements.

Dans ce cadre, un budget avait été octroyé à la ChESI par le Conseil d'Administration afin de réaliser une vaste enquête de type TCP (Théorie du Comportement Planifié), qui permet de connaître plus précisément les représentations de l'inclusion et les freins au changement chez les enseignants. Ce type d'enquête, fortement utilisé en psychologie sociale, permet d'effectuer un diagnostic sur une base statistique et scientifique valable.

Le travail a pu commencer avec le Professeur Benoît Dardenne (ULiège - Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education – voir rapport 2019-2020). Malheureusement, en raison du contexte sanitaire et de son impact sur les enseignants, la ChESI a temporairement reporté l'envoi du questionnaire. Celui-ci a finalement été envoyé en novembre 2021, avec une relance début 2022. L'étude et ses conclusions ont été présentées à la ChESI en avril 2022.

Il ressort notamment de cette étude que les prédicteurs de l'attitude générale des enseignants sont impactés par:

- la manière dont les enseignants pensent que les étudiant·es non en SH perçoivent l'enseignement inclusif,
- les coûts et profits personnels (rapport charge de travail et bénéfice) de l'enseignant à donner un enseignement inclusif,
- les croyances générales de ceux-ci quant aux valeurs liées à l'inclusion
- certaines réactions d'évitement face au handicap.

De plus, l'injonction des autorités semble être l'élément augmentant la prédictivité des comportements inclusifs des enseignants, qui se manifeste via deux aspects :

- ressentir une véritable volonté de la part de la direction de l'institution de mener un enseignement inclusif (climat organisationnel)
- soutenir la présence d'une infrastructure matérielle adéquate.

A leur tour, l'attitude et la norme injonctive prédisent l'intention de mettre en œuvre des dispositifs visant à supprimer ou réduire les barrières auxquelles font face les étudiant·es en situation de handicap.

L'impact de la norme injonctive étant tel, les membres de la ChESI ont souhaité que l'étude et ses résultats soient présentés au CA du Pôle, l'année académique suivante.

6. Liens avec la CESI

Lors de chaque réunion de la Chambre, un retour est assuré quant aux points traités à la CESI et aux discussions dont ils ont fait l'objet. Ces informations suscitent toujours des échanges enrichissants.

La ChESI L-Lux, via ses représentants, interpelle également la CESI sur des questions de fond qui la préoccupent, sur des points qui lui semblent devoir être précisés ou la ChESI fait part de ses avis/remarques sur telle ou telle problématique abordée à la CESI.

Ces liens avec la CESI sont essentiels et se trouvent enrichis par la participation des membres de la CHESI aux GT mis sur pied, concernant diverses problématiques : réflexion sur les aménagements structurels et des infrastructures, formation à destination des membres des services inclusifs et des accompagnateurs pédagogiques, les troubles de l'apprentissage. Les membres de la ChESI sont tenus informés de l'évolution des travaux et font part de leurs propositions à relayer à la CESI.

7. Perspectives

La politique de sensibilisation des enseignants évoluera en fonction de la réaction des autorités des institutions aux résultats de l'étude du Professeur Dardenne. .

De plus, nous avons planifié une rencontre avec une firme spécialisée dans le développement d'outils en ligne à l'attention des étudiants souffrant de troubles d'apprentissages.

Enfin, le projet de reproduire une journée pour l'ensemble du personnel des services d'inclusion du Pôle sur une thématique reste à définir.